

Portant interdiction de la baignade à la Plage de la Banche et la piscine d'eau de mer

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

VU le Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures préventives et temporaires pour éviter tout risque sanitaire et/ou d'accident en raison de la forte fréquentation attendue sur la Plage de la Banche à l'occasion de l'organisation du BINIC FOLK BLUES FESTIVAL du 24 au 26 juillet 2026,

ARRETE

Article 1 : La baignade est interdite à la plage de la Banche le lundi 27 juillet 2026. La plage de la Banche sera interdite le lundi 27 juillet 2026 jusqu'à 12h00 pour permettre le nettoyage de celle-ci par les services techniques municipaux.

Article 2 : La piscine d'eau de mer de la Plage de la Banche sera interdite à la baignade du lundi 27 au mercredi 29 juillet 2026 inclus. La baignade sera de nouveau autorisée après sa vidange, son remplissage et l'enlèvement de la signalétique par les services techniques municipaux.

La vidange ne peut pas être effectuée avant le mercredi 29 juillet 2026 en raison des faibles coefficients de marée qui ne permettraient pas son remplissage.

Article 3 : Les Services Techniques Municipaux afficheront le présent arrêté sur les lieux. Ils mettront en place la signalisation temporaire réglementaire et veilleront à son maintien pendant toute la durée des interdictions.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 21 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint aux travaux Patrice DARCHE

Notifié, affiché, le 22/07/2026.

Publié sur le site de la commune le 22/07/2026.

